

# Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 17 octobre 2019, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances le 35 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur Yvan Goyette, Maire.

## Sont présents :

District # 1 Madame Micheline Robert  
District # 2 Vacant  
District # 3 Madame Rita Fortier  
District # 4 Vacant  
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin  
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire trésorier.

## 1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## 2 Ordre du jour

### 2019-10-265 Présentation et adoption de l'ordre du jour

---

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par, Monsieur Alfred Jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.  
Adoptée

## 3 Ressources humaines

### 2019-10-266 Formation des pompiers

---

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

(suite de la résolution # 2019-10-266)

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC. en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Granit

#### **4 Affaires nouvelles**

##### **2019-10-267      Achat d'un tracteur pour assurer le déneigement des trottoirs**

---

ATTENDU QUE la municipalité doit acquérir les équipements nécessaires pour effectuer le déneigement des trottoirs;

ATTENDU QUE les élus Messieurs Yvan Goyette, Alfred Jr Beaudin et Jean-Guy Noël ont fait de nombreuses démarches pour identifier les équipements répondant aux besoins de la municipalité offrant le meilleur rapport qualité prix.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat d'un tracteur Kioti CDK 3510 avec loader et souffleur chez distribution Payeur soit autorisé pour un montant maximum de 44 000 \$ avant taxes.

QUE M. le maire Yvan Goyette et M. le directeur général et secrétaire trésorier Michel Marceau soient autorisés à signer les documents nécessaires pour effectuer la transaction avec le vendeur.

QUE cet achat soit remboursé, au maximum sur trois ans.

#### **5 Période de questions**

Il n'y a pas eu de questions.

##### **2019-10-268      CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h10.

---

Président et Maire  
Yvan Goyette

---

Secrétaire d'assemblée, Directeur général et  
secrétaire-trésorier  
Michel Marceau